

Nanterre, le 03 juillet 2026

Arrêté n° 2026-DAJA- 113

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 0526-758 du 17 juin 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 078 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 109 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Madame Julie Smith, Directrice générale adjointe, responsable du Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'information, et à Madame Elisabeth Voisin, adjointe à la Directrice générale adjointe ;

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2026-DAJA- 109 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Madame Julie Smith, Directrice générale adjointe, responsable du Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'information, est complété ainsi qu'il suit :

Mission Organisation et Modernisation

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Julie Smith, Directrice générale adjointe, délégation de signature est accordée à **Madame Valérie Oury**, Directrice de la Mission Organisation et Modernisation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 euros hors taxes.

**Nous contacter**Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92**www.hauts-de-seine.fr**Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260703-2026-DAJA-113-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026**Nous rendre visite**

57, rue des Longues Rales - 92000 Nanterre

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.


Georges Siffredi

Pour ampliation

Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260703-2026-DAJA-113-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026